

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juillet à 20h, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne dûment convoqué le 30 juin 2023 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Marie-Françoise VALIN, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, André LEBRETON, Évelyne RAULET, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Alain BOUCHER qui donne pouvoir à Nicolas GILLIER, Vincent de VAUCRESSON qui donne pouvoir à Nelly BACHELIER, Sophie PACE qui donne pouvoir à Vanessa BROCHARD, Bruno JAUNET qui donne pouvoir à Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Jean-Michel CARTRON, Marie-Reine LANGLOIS qui donne pouvoir à André LEBRETON.

Madame le MAIRE rend hommage à Monsieur Vincent AIRIAU, conseiller municipal parti trop tôt.

Madame le MAIRE dit qu'il s'agit d'une épreuve pour les membres du Conseil municipal comme pour les agents des services municipaux, très nombreux à être présents à la cérémonie d'obsèques s'étant déroulée plus tôt dans la journée.

Une minute de silence est observée en hommage à Monsieur Vincent AIRIAU.

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Elle propose que la séance se tienne aux points inscrits à l'ordre du jour, sans informations diverses qui seront abordées à la rentrée.

Evelyne RAULET est désignée secrétaire de séance.

Madame le MAIRE donne lecture aux pouvoirs.

Le PV du conseil municipal du 25 mai 2023 est approuvé à l'unanimité sans observations.

Le PV du conseil municipal du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité sans observations.

Madame le MAIRE passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1 - Déclassement et cession d'un délaissé communal "Rue Hameau des Chasseries"

Daniel BONNET explique qu'après une visite sur le terrain pour examiner les demandes, une enquête publique menée par un commissaire enquêteur indépendant a été organisée.

Daniel BONNET explique qu'il est laissé une bande d'accès à la rivière pour un passage d'environ 4 mètres. Il est également créé une servitude de tréfonds inscrite sur l'acte notarié, sur les eaux pluviales normalement.

Le dossier a reçu un avis favorable du Commissaire enquêteur et de la Commission urbanisme.

André LEBRETON dit que la propriété est déjà clôturée.

Daniel BONNET dit que le bornage sera quand même réalisé.

Question adoptée à l'unanimité

Madame le MAIRE précise que les cessions se font aux prix fixés par délibération et que les frais de bornage et d'acte sont à la charge des acquéreurs

Daniel BONNET dit que dans la mesure du possible le même géomètre et le même notaire interviennent sur tous les dossiers, pour réduire les coûts.

2 - Déclassement et cession d'un délaissé communal "Rue du Grand Bois"

Daniel BONNET présente le dossier.

Madame le MAIRE précise qu'il s'agit d'une petite ruelle qui n'a pas d'usage public. La visite sur le terrain a permis de confirmer qu'il n'y a pas de servitudes pour l'entretien des façades ou des toitures.

Le dossier a reçu un avis favorable du Commissaire enquêteur et de la Commission urbanisme.

Question adoptée à l'unanimité

3 - Déclassement et cession d'un délaissé communal "Parc d'activités du Moulin"

Daniel BONNET explique qu'il s'agit d'une demande de l'entreprise JAUNIN qui a un projet d'agrandissement. Il s'agit d'une voie empierrée, pas bitumée. Si un jour il y a d'autres entreprises sur le secteur, il sera possible de faire des divisions pour de futures installations.

Madame le MAIRE dit qu'administrativement ce délaissé est à l'intérieur du parc d'activités de compétence intercommunale. Le terrain sera dans un premier temps déclassé et cédé à CSMA, qui cédera à son tour à l'entreprise la surface nécessaire pour son projet.

Sylvain MOULET demande si l'espace à gauche du chemin reste constructible pour les entreprises.

Daniel BONNET confirme.

Le dossier a reçu un avis favorable du Commissaire enquêteur et de la Commission urbanisme.

Question adoptée à l'unanimité

4 - Déclassement et cession d'un délaissé communal "Le Planty (1)"

Daniel BONNET explique que dans le village historiquement il y a avait trois petites exploitations qui ont été rachetées, créant ainsi de nombreux délaissés de terrain sur le secteur.

André LEBRETON dit qu'en effet tout autour des bâtiments c'était du terrain communal.

Sylvain MOULET demande les raisons de l'achat.

Daniel BONNET répond que l'acheteur souhaite pouvoir agrandir sa maison.

André LEBRETON dit qu'il n'y a aucun intérêt pour la commune à conserver ces bouts de terrain.

Myriam VERDIE dit que les voisins du village souhaitent acquérir ces petits délaissés pour organiser leurs propriétés.

Madame le MAIRE précise que ce sont des espaces déjà entretenus par les habitants.

Le dossier a reçu un avis favorable du Commissaire enquêteur et de la Commission urbanisme.

Question adoptée à l'unanimité

5 – Déclassement et cession d'un délaissé communal "Le Planty (2)"

Daniel BONNET présente une proposition d'achat d'un délaissé limitrophe à la propriété de l'acquéreur. Cette surface est un peu plus importante mais reste dans la continuité de la réorganisation du village.

Le dossier a reçu un avis favorable du Commissaire enquêteur et de la Commission urbanisme.

Question adoptée à l'unanimité

6 – Déclassement et cession d'un délaissé communal "Le Planty (3)"

Daniel BONNET explique que cette cession n'empêchera pas l'accès des voisins à leur garage.

Marie-Françoise VALIN demande si ces parcelles étaient entretenues par les Services techniques.

Daniel BONNET répond que ce n'était pas le cas, que ce sont déjà les voisins qui les entretiennent.

Le dossier a reçu un avis favorable du Commissaire enquêteur et de la Commission urbanisme.

Question adoptée à l'unanimité

7 – Décision modificative n°1 du budget principal – transfert de crédits du programme 902 (acquisitions de terrains et immeubles) au programme 906 (école Paul Emile Victor)

Madame le MAIRE dit que les travaux de rénovation des luminaires à l'école permettront un gain de confort visuel pour les enfants et les équipes enseignantes, ainsi que des économies d'énergie considérables.

Martial RICHARD précise que les crédits avaient été prévus en Fonctionnement, mais que finalement ils peuvent être comptabilisés en Investissement.

Question adoptée à l'unanimité

8 – Convention de fonctionnement et de financement d'un prix BD Jeunesse pluri-communal – Autorisation de signature

Catherine BROCHARD explique que CSMA n'a pas souhaité continuer le prix Plume d'Oh. A la place, 13 des communes membres ont mis en place un nouveau prix BD. Ce prix est coordonné par la bibliothèque de Gorges.

Catherine BROCHARD présente la convention formalisant l'engagement de la commune pour 3 ans et sa participation financière.

Madame le MAIRE dit que le projet reçoit aussi un financement de CSMA dans le cadre du PCT (Plan culturel de territoire), de la DRAC et du département au titre de soutien à la culture.

Catherine BROCHARD explique qu'il y a trois communes qui ne participent pas: une qui n'a pas de bibliothèque et deux autres qui n'ont pas souhaité s'engager pour le moment mais qui pourraient rejoindre le prix à l'avenir.

Madame le MAIRE précise que le conseil a déjà pris une délibération d'intention, avant l'autorisation de signature de la convention.

Question adoptée à l'unanimité

9 - Fixation des tarifs de restauration scolaire au 1^{er} septembre 2023

Christian JABIER explique que depuis le changement de prestataire de restauration scolaire il y a eu des évolutions des prix. En novembre, le conseil a décidé de transférer seulement 50% de l'augmentation aux familles, et d'absorber le reste dans le budget.

La commune vient de recevoir une nouvelle augmentation, conforme au contrat en raison de l'inflation.

Christian JABIER dit qu'en deux ans les tarifs ont augmenté de 27%. La Commission a souhaité appliquer toujours le principe de ne transférer aux parents que 50% de l'augmentation.

Sylvain MOULET dit qu'en début du mandat son groupe n'a pas été favorable à ce mode de gestion, et que c'est pour cette raison qu'ils vont s'abstenir, et non en raison du principe de ne transférer aux familles que 50% de la hausse.

Christian JABIER dit que dans une cuisine en régie il y aurait eu aussi des hausse des tarifs.

Sylvain MOULET répond que les charges auraient pu être mieux gérées, qu'on ne peut pas savoir.

Evelyne RAULET demande à quoi correspond la somme de 1,40 € facturée aux familles.

Christian JABIER répond que ce sont les frais de gestion, un montant qui n'évolue pas.

Marie-Françoise VALIN demande comment est prévue la communication vis-à-vis des familles.

Christian JABIER dit qu'un courrier d'information sera adressé aux familles.

Marie-Françoise VALIN dit qu'il faut bien indiquer que la commune prend en charge 50% de la hausse.

Madame le MAIRE dit qu'il ne faut pas perdre de vue le fait que le tarif représente le coût du repas proprement dit, et que les familles ne participent pas aux frais de personnel, d'entretien, des fluides.

Sylvain MOULET dit qu'il est difficile de savoir quel est le prix maximum pouvant être payé par les familles.

Myriam VERDIE dit qu'on reste dans une idée de raisonnable.

Christian JABIER dit que si on tient compte du fait qu'il s'agit d'un repas complet, le tarif semble relativement abordable. Il précise que la commune ne participe pas aux repas adultes.

Madame le MAIRE résume les chiffres : entre le 1^{er} septembre 2022 et le 1^{er} septembre 2023 on est sur une augmentation aux familles de 15%, pour une hausse globale de 27%. Ceci confirme que la mairie prend en charge 50% de la hausse appliquée par le prestataire.

Question adoptée à la majorité avec 22 VOIX POUR : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Évelyne RAULET, 4 ABSTENTIONS : André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET

Madame le MAIRE précise que l'augmentation imposée par le prestataire est transférée intégralement sur le prix des repas adultes.

Madame le MAIRE dit que la commune a fait le choix de conserver le repas complet, sans retirer le fromage ou le laitage comme ont fait certaines communes.

Evelyne RAULET rappelle qu'il y a des enfants qui n'ont pas la chance d'avoir un repas complet et équilibré à la maison, il est donc important de maintenir ce repas complet et équilibré à la cantine.

10 - Modification du règlement de fonctionnement de la micro-crèche « La Maison de Camille »

Christian JABIER explique que les textes ont évolué concernant l'encadrement des enfants. Jusqu'à présent s'il y avait une professionnelle absente on devait fermer la structure. Désormais il est possible d'accueillir trois enfants si l'une des deux professionnelles est présente.

Christian JABIER présente les cinq critères proposés pour faire le choix des enfants accueillis dans ce cas-là.

Myriam VERDIE dit que les critères proposés par la directrice et l'agent de la crèche, pour tenir compte aussi de leur quotidien, ont reçu un avis favorable de la Commission.

André LEBRETON demande ce qui se passe si l'absence dure.

Madame le MAIRE précise que si l'absence se prolonge le personnel absent est remplacé. Le cas présent est un assouplissement qui permet de garder la structure ouverte le jour même et le lendemain en cas d'absence imprévue.

Damien MECHINEAU demande si peu importe la qualification de la personne qui accueille seule.

Christian JABIER répond que les deux agents de la crèche ont les qualifications nécessaires pour accueillir trois enfants seules.

Question adoptée à l'unanimité

11 – Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Madame le MAIRE donne lecture aux décisions prises au titre de ses délégations.

Divers

Madame le MAIRE dit qu'il était prévu de présenter les actions du Conseil Municipal Enfants qui arrive à sa première année de mandat, mais compte tenu du contexte il a été décidé de reporter cette présentation au conseil municipal de rentrée.

Sylvain MOULET demande s'il est possible de recevoir la liste de travaux de voirie prévus.

Martial RICHARD précise que le compte rendu de la dernière Commission voirie a été adressé à tous les membres le 5 juillet.

Fin de la séance publique